



Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le 29/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Procurations
23	21	2

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Niort

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juillet, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Châtillon sur Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Le SIGNAL, sous la présidence du Maire, Mme BEAU Marie-Noëlle. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises aux conseillers municipaux le 17/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 17/07/2026.

Présents : Mmes BEAU, BERNIER, BRILLANCEAU, CHOUETTE, BODIN, GUERIN, HUESCA, MAXIMIN, POUSSET, TAILLET, WARCK
Mrs BILLON, BOINOT, FERRET, GUILLON, LACAILE, MAHU, MERCERON, MORIT, PELLETIER, VALLEE

Excusés ayant donné procuration : M DAUBIGNE à M BILLON, Mme LEYSSSE à Mme BEAU

Secrétaire de séance : Mme CHOUETTE

D.4417 – CARUG : Adoption d'un contrat de coréalisation – Soirée du Patrimoine de Gâtine

Madame le Maire donne lecture du projet de contrat de coréalisation pour l'organisation d'une Soirée du Patrimoine de Gâtine, dont l'objectif est de mettre en valeur un site patrimonial bâti au travers la présentation d'un spectacle vivant.

Le spectacle aura lieu le 5 août 2026 à 21h00, sur le parvis de l'église de Châtillon sur Thouet.

Le montant de la prestation s'élève à 4 700 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ✓ **ADOPTER** le contrat de coréalisation de la Soirée du Patrimoine Gâtine, selon les conditions présentées par Madame le Maire, pour un montant de 4 700 € ;
- ✓ **PRÉVOIR** les crédits au budget 2026 ;
- ✓ **AUTORISER** Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document relatif à ce dossier ;
- ✓ **ANNEXER** le contrat de coréalisation à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours ; mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/07/2026

Le Maire,
Mme BEAU Marie-Noëlle



La secrétaire de séance,
Mme CHOUETTE Laëtitia

